

29 novembre 2000

NOR/INT/A/00/00273/C

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS

OBJET : Campagne de communication pour inciter les jeunes et les ressortissants européens à s'inscrire sur les listes électorales.

A l'initiative du service d'information du Gouvernement (SIG), deux campagnes de communication relatives à l'inscription des jeunes et des ressortissants européens sur les listes électorales avant le 30 décembre 2000 vont avoir lieu au mois de décembre 2000.

La campagne de communication relative à l'inscription des jeunes sur les listes électorales vise à les inciter à s'inscrire, avant le 30 décembre 2000, sur les listes électorales afin de pouvoir voter aux élections organisées en 2001.

Deux supports d'information (dépliant et affiche) sont réalisés pour cette campagne. Ils seront diffusés par plusieurs ministères (intérieur, éducation nationale et jeunesse et sports).

Chaque préfecture sera destinataire du dépliant édité à 2 millions d'exemplaires et de l'affiche tirée à 70 000 exemplaires.

La campagne de communication relative à l'inscription des ressortissants européens sur les listes électorales complémentaires vise à informer les citoyens de l'Union européenne résidant en France de manière continue qu'ils pourront exercer pour la première fois leurs droits de vote et d'éligibilité lors des élections municipales des 11 et 18 mars 2001. A cet effet, il leur appartient de s'inscrire sur une liste électorale complémentaire distincte de la liste établie à l'occasion des élections au Parlement européen.

.../...

Deux supports d'information (dépliant et affiche) sont également imprimés pour cette campagne et seront diffusés par le ministère de l'intérieur et le ministère délégué aux affaires européennes. Chaque préfecture sera destinataire du dépliant édité à 1 million d'exemplaires et de l'affiche tirée à 45 000 exemplaires.

Le service de l'information et des relations publiques (SIRP) fera parvenir, à votre chargé de communication, dans les jours prochains, des plans de diffusion détaillés ainsi que les coordonnées des entreprises chargées du routage de ces documents.

Vous voudrez bien transmettre ces dépliants et affiches le plus rapidement possible à toutes les sous-préfectures et mairies de votre département, afin de permettre au plus grand nombre de s'inscrire sur les listes électorales avant le 30 décembre 2000.

Je vous remercie de veiller à ce que ces documents soient diffusés utilement au public concerné et à relayer la communication gouvernementale.

Il convient particulièrement d'appeler l'attention des jeunes sur la nécessité de vérifier qu'ils sont inscrits sur les listes électorales avant la fin du mois de décembre 2000 et qu'ils doivent effectuer, le cas échéant, une démarche volontaire d'inscription s'ils ont été omis.

En effet, malgré l'amélioration de la qualité des informations collectées par l'INSEE, l'inscription d'office ne permet pas d'identifier de façon exhaustive, à leur véritable adresse, tous les jeunes français atteignant 18 ans.

L'information que je vous demande de relayer pourra utilement s'inscrire dans le cadre de la réunion des conseils départementaux de la jeunesse que vous présidez et qui sont un lieu d'échanges entre les jeunes et les pouvoirs publics notamment en matière de citoyenneté et de droits des jeunes.

Je vous invite à accompagner la réunion de ces conseils départementaux d'une communication locale sous la forme de conférence de presse destinée à sensibiliser le plus grand nombre de jeunes possible sur la nécessité de vérifier leur inscription sur les listes électorales.

Vous saisirez également l'occasion des réunions de maires pour les informer des campagnes en cours et du relais local qu'ils peuvent y apporter dans le respect des textes existants.

Une meilleure information des maires est également nécessaire au sujet de l'inscription des ressortissants de l'Union européenne. La circulaire ci-jointe que je vous demande de leur diffuser est destinée à cet effet en même temps qu'elle apporte quelques précisions techniques.